



Les arrêts de travail au Québec

Bilan pour l'année 2022

Les arrêts de travail au Québec

Bilan pour l'année 2022

Rédaction

Direction des études et de l'information sur le travail, ministère du Travail.

La Direction des études et de l'information sur le travail a pour mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques se rapportant au domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2022 en fonction des trois principales variables associées aux arrêts de travail : le nombre de grèves et de lock-out, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux permettant de tracer le portrait statistique des dix années précédentes et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des arrêts de travail ayant touché 100 travailleurs ou plus en 2022, de même que la définition des concepts utilisés.

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement, à l'adresse suivante :

[Publications du ministère du Travail | Gouvernement du Québec](#)

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/travail/publications#c380129>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN : 978-2-555-02859-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Faits saillants.....	5
Arrêts de travail selon la compétence législative	7
Arrêts de travail selon le secteur d'origine	10
Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique	13
Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale	16
Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	18
Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée.....	22
Conclusion.....	28
ANNEXE 1 : Graphiques	29
ANNEXE 2 : Liste des grèves et des lock-outs ayant eu lieu en 2022.....	32
ANNEXE 3 : Définition des concepts	39

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	6
Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2013 à 2022	
TABLEAU 2	8
Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2013 à 2022	
TABLEAU 3	9
Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2013 à 2022	
TABLEAU 4	11
Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2013 à 2022	
TABLEAU 5	12
Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, de 2013 à 2022	
TABLEAU 6	14
Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2022	
TABLEAU 7	17
Arrêt de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2022	
TABLEAU 8	19
Arrêts de travail au Québec selon la compétence et la nature, 2022	
TABLEAU 9	20
Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2022	
TABLEAU 10	21
Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 2022	
TABLEAU 11	23
Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2022	
TABLEAU 12	24
Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2022	
TABLEAU 13	25
Arrêts de travail ayant pris fin en 2022 au Québec, selon la durée en jours ouvrables	
TABLEAU 14	26
Arrêts de travail ayant pris fin en 2022 au Québec, selon le nombre de travailleurs en cause	
TABLEAU 15	27
Arrêt de travail ayant pris fin en 2022 au Québec, selon les jours-personnes perdus	

Introduction

Le bilan des arrêts de travail au Québec pour l'année 2022 propose une vue d'ensemble des grèves et des lock-out dans la province organisée en plusieurs sections. Dans la première section, il présente les faits saillants, dont les principales tendances observées au cours de l'année. Les sections suivantes portent sur l'analyse des arrêts de travail selon divers critères : la compétence législative, le secteur d'origine, le secteur d'activité économique, l'affiliation syndicale ainsi que la nature, les circonstances et les points en litige.

On trouve ensuite la répartition des arrêts de travail selon la région, la durée et le mois où ils se sont produits. Des tableaux statistiques et des graphiques accompagnent les analyses pour illustrer l'évolution sur une période de dix ans. En annexe, le rapport inclut une liste détaillée des arrêts ayant touché 100 travailleurs ou plus ainsi que des définitions des concepts clés. Enfin, des comparaisons avec d'autres régions du Canada apportent une perspective plus large à l'analyse.

Les données utilisées pour la réalisation de ce bilan proviennent de la liste des données regroupées de 2022, diffusée par le ministère du Travail sur le site Données Québec (www.donneesquebec.ca). Les regroupements consistent à enregistrer un seul arrêt de travail pour plusieurs événements, même si ces événements concernent plusieurs unités d'accréditation syndicale ou employeurs.

Depuis août 2025, le ministère du Travail rend également disponibles des données non regroupées. Ces données correspondent à la version « brute » des informations qui lui sont transmises sur chaque grève ou lock-out pris séparément, selon l'unité d'accréditation syndicale touchée. Celles-ci présentent, pour chaque grève ou lock-out, tous les événements liés à une négociation commune.

Ces données permettent de voir tous les événements enregistrés individuellement, même si certains font partie d'un même arrêt de travail, ainsi que les détails pour chaque unité d'accréditation concernée, ce qui donne un portrait plus détaillé de la situation.

FAITS SAILLANTS

L'année 2022 : ralentissement relatif du nombre d'arrêts de travail, mais augmentation de leur durée moyenne

- En 2022, 137 arrêts de travail ont été déclenchés, ce qui représente un nombre moins élevé que celui enregistré en 2021 (167), mais bien plus élevé que celui enregistré en 2020 (28). Cette baisse relative peut indiquer un ralentissement du nombre de grèves après une année 2021 plus active.
- Le nombre de travailleurs touchés a diminué de façon importante, passant de 260 986 en 2021 à 49 288 en 2022, ce qui représente une baisse de plus de 81,0 %. En parallèle, le nombre de jours-personnes perdus a aussi diminué, passant de 789 839 en 2021 à 553 236 en 2022, ce qui correspond à une baisse notable de 30,0 % (voir le tableau 1 et les graphiques en annexe).
- La durée moyenne des arrêts de travail a cependant fortement augmenté en 2022. Elle a atteint 93 jours ouvrables alors qu'elle était de 25 jours ouvrable en 2021. Ce chiffre est le plus élevé depuis 2015. Il y a ainsi eu une augmentation de la durée des arrêts malgré une diminution du nombre total de travailleurs touchés.
- Les tendances observées en 2022 montrent une accalmie relative après une année 2021 marquée par de nombreux arrêts. Cependant, la hausse de la durée moyenne des arrêts de travail pourrait indiquer une complexification des négociations dans certains secteurs (voir le tableau 10 et les graphiques en annexe). Par exemple, plusieurs arrêts dans le secteur des services ambulanciers tels que ceux impliquant Ambulances Drummondville, l'Association des propriétaires ambulanciers régionaux (APAR) ou encore la Corporation des services d'ambulance du Québec étaient toujours en cours à la fin de l'année 2022, principalement en raison de revendications pour des augmentations générales des salaires (voir le tableau 10 et les graphiques en annexe).
- Il est important de noter également que le télétravail est devenu un nouveau champ de négociation syndicale en 2022, notamment dans les secteurs public et parapublic. Par exemple, chez Loto-Québec, des membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec sont tenus d'être présents sur les lieux de travail seulement quatre jours par mois¹.
- Concernant le contexte économique en 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) a connu la plus forte hausse depuis 1982, soit 6,8 %. En comparaison, l'IPC avait augmenté de 3,4 % en 2021 et de 0,7 % en 2020. Sans tenir compte de l'énergie, l'IPC a augmenté de 5,7 % en 2022, alors qu'il avait augmenté de 2,4 % en 2021².
- En 2022, les prix ont augmenté dans toutes les principales catégories³. Les Canadiens ont particulièrement ressenti les effets de l'inflation sur les nécessités courantes. Il y a eu des hausses marquées dans les transports (+10,6 %), les aliments (+8,9 %) et le logement (+6,9 %) ⁴. La combinaison des pressions inflationnistes et des pressions sur le marché du travail (pénurie de main-d'œuvre) a offert un contexte propice à la négociation d'augmentations salariales.
- C'est également la hausse des prix de l'énergie (+22,5 %) qui a contribué le plus à l'inflation globale annuelle moyenne en 2022. Les consommateurs ont payé 28,5 % de plus pour l'essence sur une base annuelle moyenne. Les prix du pétrole brut ont augmenté en raison de l'incertitude quant à l'offre dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de la hausse de la demande découlant de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19, ce qui a fait augmenter les prix à la pompe⁵.

1. Article de *La Presse canadienne* dans le site de Radio-Canada, *Monde du travail en 2022 : en mode hybride et protection contre l'inflation*, publié le 18 décembre 2022. [[Monde du travail en 2022 : en mode hybride et protection contre l'inflation | Radio-Canada](#)].

TABLEAU 1

DONNÉES GLOBALES SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022

Année	Nombre d'arrêts de travail déclenchés	Nombre d'arrêts de travail observés	Nombre de travailleurs touchés ⁶	Nombre moyen de travailleurs touchés par arrêt de travail	Nombre de jours-personnes perdus	% du temps travaillé ⁷	Durée moyenne en jours ouvrables
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	121
2014	56	99	27 424	277	252 188	0,03	120
2015	110	154	302 470	1 964	1 307 219	0,13	75
2016	102	145	30 335	209	274 939	0,03	28
2017	186	197	175 530	891	651 974	0,06	27
2018	100	222	20 781	94	408 868	0,04	27
2019	62	71	12 320	174	267 667	0,02	28
2020	28	34	18 951	557	145 406	0,01	29
2021	167	170	260 986	1 535	789 839	0,07	25
2022	137	162	49 288	304	553 236	0,05	93
Moyenne	102	134	107 731	814	560 866	0,05	57

2. Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022*, publié le 17 janvier 2023. [[Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022](#)].
3. Les huit principales catégories sont les suivantes : aliments; logement; dépenses courantes; ameublement et équipement du ménage; vêtements et chaussures; transport; soins de santé et soins personnels; loisirs, formation et lecture; boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif.
4. Op. cit.
5. *Ibid.*
6. Le nombre de travailleurs touchés et celui des jours-personnes perdus se rattachent aux arrêts de travail observés en cours d'année.
7. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Seuls les travailleurs salariés qui ne sont pas du secteur agricole sont pris en considération.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

Au Québec, les arrêts de travail sont principalement régis par deux cadres législatifs distincts : le Code du travail, qui s'applique aux entreprises et aux organismes de compétence provinciale, et le Code canadien du travail, qui s'applique aux secteurs du ressort du fédéral tels que les télécommunications ou les transports interprovinciaux.⁸

Au cours des dix années précédant 2022, la répartition des arrêts de travail selon la compétence législative (voir les tableaux 2 et 3) révèle que la quasi-totalité de ces conflits se sont produits dans des organisations auxquelles s'applique le Code du travail du Québec, ce qui confirme la prédominance des entreprises et des organismes de compétence provinciale dans la dynamique des relations de travail au Québec (voir le tableau 2). En effet, la majorité des entreprises et des organismes en activité dans la province sont assujetties au Code du travail du Québec et non au Code canadien du travail. Le Code canadien s'applique principalement aux secteurs qui dépassent les frontières provinciales ou qui relèvent de la compétence du fédéral comme les télécommunications, le transport interprovincial ou international, les banques et certains secteurs d'intérêt national.

En revanche, la majorité des organisations des autres secteurs (comme la santé, l'éducation, la construction, le commerce de détail et les services publics locaux) sont assujetties au Code du travail du Québec, car leurs activités ont lieu à l'intérieur des frontières provinciales. De plus, les secteurs du ressort du fédéral représentent une proportion beaucoup plus petite du marché du travail québécois, ce qui explique pourquoi presque tous les arrêts de travail enregistrés au Québec concernent des organisations relevant de la compétence du provincial.⁹

8. Voir *Le partage des compétences législatives : un aperçu (Études de la Colline)*, publication n° 2019-35f, Bibliothèque du parlement, Ottawa, 2022. [[Étude de la Colline : Le partage des compétences législatives : un aperçu](#)].

9. Voir chapitre 1 : *Introduction et aperçu du travail du comité d'expert*. [[Rapport du comité d'experts sur les normes du travail fédérales modernes - Canada.ca](#)].

TABLEAU 2

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022

Année	Nombre d'arrêts de travail observés	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2013	84	100,0	179 229	100,0	957 323	100,0
2014	99	100,0	27 424	100,0	252 188	100,0
2015	152	99,0	302 342	100,0	1 305 690	99,9
2016	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
2017	196	99,5	175 100	99,8	650 684	99,8
2018	219	98,6	18 629	90,1	381 658	92,8
2019	67	94,7	8 557	69,5	242 313	90,5
2020	31	91,2	17 976	94,9	138 759	95,4
2021	169	99,4	260 182	99,7	782 607	99,1
2022	161	99,4	49 174	99,8	553 007	99,9
Moyenne	132	98,1	106 877	95,3	551 167	96,7

Entre 2013 et 2022, pour les organisations de compétence provinciale, une moyenne annuelle de 132 arrêts de travail a été enregistrée. Les arrêts ont impliqué en moyenne 106 877 travailleurs et généré 551 167 jours-personnes perdus. Les moyennes permettent de suivre les fluctuations annuelles et de cibler les années marquées par un nombre particulièrement élevé d'arrêts de travail (2015 et 2018) ou, au contraire, celles ayant connu un nombre peu élevé d'arrêts de travail (2020).

En 2022, 99,4 % des arrêts de travail enregistrés au Québec étaient de compétence provinciale, une proportion stable par rapport à 2021. Bien que le nombre d'arrêts soit demeuré relativement similaire entre les deux années (169 en 2021 contre 161 en 2022), le nombre de travailleurs touchés a connu une baisse notable. En 2021, 260 182 travailleurs ont été concernés, alors qu'en 2022, ce chiffre a chuté à 49 174, ce qui correspond à une diminution de 81,0 %. Ainsi, bien que le nombre d'arrêts de travail soit demeuré stable entre 2021 et 2022, les arrêts enregistrés en 2022 ont impliqué des groupes de travailleurs beaucoup plus restreints. Par ailleurs, l'effet global des arrêts de travail, mesuré en jours-personnes perdus, est resté similaire (99,9 % en 2022 contre 99,1 % en 2021), ce qui suggère que les arrêts sont demeurés importants en ce qui a trait à la durée ou à la gravité en 2022, même si moins de travailleurs ont été touchés.

TABLEAU 3

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Nombre de travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2013	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2014	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2015	2	1,3	128	0,1	1 529	0,1
2016	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
2017	1	0,5	430	0,2	1 290	0,2
2018	3	1,4	2 152	9,9	27 210	7,2
2019	4	5,3	3 763	30,5	25 354	9,5
2020	3	8,8	975	5,1	6 647	4,6
2021	1	0,6	804	0,3	7 232	0,9
2022	1	0,6	114	0,2	229	0,1
Moyenne	1,6	1,9	855	4,7	9 699	3,3

De 2013 à 2022, les arrêts de travail de compétence fédérale au Québec ont été assez rares. Ils ont représenté en moyenne seulement 1,9 % des arrêts annuels.

En 2022, un seul arrêt de travail de compétence fédérale a eu lieu au Québec. Ce conflit, lié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a touché 114 travailleurs et a duré deux jours (du 20 au 22 mars). Il a entraîné 229 jours-personnes perdus. L'enjeu principal portait sur une augmentation générale des salaires (voir l'annexe 2).

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ORIGINE

En 2022, les arrêts de travail de compétence provinciale ont été répartis presque également entre le secteur privé (49,7 %) et le secteur public (50,3 %), ce qui a marqué une transformation par rapport à 2021, où 72,2 % des arrêts de travail concernaient le secteur privé (voir le tableau 4). Ce rééquilibrage s'explique par une diminution des arrêts de travail dans le secteur privé et par une augmentation de ceux-ci dans le secteur public.

Le nombre d'arrêts de travail dans le secteur privé a chuté, passant de 122 en 2021 à 80 en 2022, ce qui correspond à une diminution de 42 arrêts de travail. Il y a également eu une réduction importante du nombre de travailleurs touchés : 12 837 en 2022 contre 23 460 en 2021. Même si le secteur privé restait dominant en ce qui concerne les jours-personnes perdus (326 941 jours-personnes en moyenne annuelle sur dix ans), la tendance en 2022 révélait un apaisement relatif des arrêts dans ce secteur.

En revanche, dans le secteur public, il y a eu une augmentation importante du nombre d'arrêts de travail, lequel a atteint 81 en 2022, soit un sommet pour les dix années précédentes (moyenne annuelle : 33 arrêts de travail). Ces arrêts de travail dans le secteur public représentaient 50,3 % du total des arrêts de travail de compétence provinciale alors qu'ils représentaient seulement 27,8 % de ceux-ci en 2021. En ce qui concerne le nombre de travailleurs touchés dans le secteur public, il est passé de 236 722 en 2021 à 36 337 en 2022.

TABLEAU 4

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022

Année	Nombre d'arrêts de travail observés	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	3 903	14,2	218 901	86,8
2015	72	47,4	6 077	2,0	197 250	15,1
2016	129	89,6	3 396	11,3	85 642	34,6
2017	186	94,9	169 634	96,9	542 188	83,1
2018	193	88,1	12 842	65,7	343 021	89,9
2019	53	79,1	4 907	57,3	191 094	78,9
2020	23	74,2	1 778	9,9	56 119	40,4
2021	122	72,2	23 460	9,0	369 101	47,2
2022	80	49,7	12 837	26,0	321 584	57,4
Moyenne	100	74,8	41 628	39,1	326 941	63,2

En 2022, 80 arrêts de travail ont été observés dans le secteur privé, un chiffre inférieur à la moyenne décennale de 100 arrêts. Cela représente une baisse par rapport à 2021, où 122 arrêts de travail avaient été observés. Ce recul reflète une diminution des arrêts dans ce secteur en 2022.

Le nombre de travailleurs touchés en 2022 s'élève à 12 837, ce qui est bien en deçà de la moyenne des dix années précédentes de 41 628 travailleurs.

En ce qui concerne les jours-personnes perdus, on en a enregistré 321 584 en 2022, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2021 (369 101).

TABLEAU 5

ARRÊTS DE TRAVAIL DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC¹⁰ AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 521	85,8	33 287	13,2
2015	80	52,6	296 265	98,0	1 108 440	84,9
2016	15	10,4	26 760	88,7	161 797	65,4
2017	10	5,1	5 466	3,1	108 496	16,9
2018	26	11,9	5 787	34,3	38 637	10,1
2019	14	20,9	3 650	42,7	51 219	21,1
2020	8	25,8	16 198	90,1	82 640	59,6
2021	47	27,8	236 722	91,0	413 506	52,8
2022	81	50,3	36 337	73,7	231 423	42,6
Moyenne	33	25,2	65 249	60,8	224 226	36,8

En 2022, 81 arrêts de travail ont été recensés dans le secteur public, ce qui représente une augmentation notable par rapport à la moyenne des dix années précédentes (33 arrêts). Ce chiffre est également le plus élevé observé au cours de la décennie.

En ce qui concerne les jours-personnes perdus, le total s'élève à 231 423 jours, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne décennale de 224 226 jours, mais inférieur au total pour 2021 (413 506 jours). Cependant, la moyenne décennale de 224 226 jours est fortement influencée à la hausse par le nombre de jours-personnes perdus en 2015, qui dépasse largement celui pour toutes les autres années (plus d'un million de jours perdus). Bien que des années comme 2013 (12 810 jours) et 2018 (38 637 jours) influencent à la baisse la moyenne décennale, leurs effets sur les moyennes sont beaucoup moins importants. Si l'on excluait l'année 2015, qui correspond à 296 265 travailleurs touchés et à 1 108 440 jours-personnes perdus, la moyenne annuelle des travailleurs touchés entre 2013 et 2022 serait légèrement au-dessus et s'élèverait à 39 581. Quant à la moyenne des jours-personnes perdus, elle s'élèverait à 125 197. Elle serait beaucoup plus basse que celle enregistrée en 2022.

10. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État ainsi que les municipalités.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2022, pour le secteur primaire, on a enregistré

- seulement un arrêt de travail (0,6 % du total des conflits recensés, tous secteurs confondus);
- 630 travailleurs touchés et 47 250 jours-personnes perdus (9,0 % des jours-personnes perdus dans l'ensemble des secteurs).

Le seul arrêt de travail recensé en 2022 dans ce secteur a eu lieu dans l'industrie minière, soit chez Glencore Canada Mine Raglan, et la revendication principale était une augmentation générale des salaires. Le secteur primaire a en effet été moins touché par les arrêts de travail au Québec que les secteurs secondaire et tertiaire. Cependant, cela n'est guère surprenant étant donné que seulement 1,0 % des emplois se trouvent dans ce secteur qui a, par ailleurs, le taux de présence syndicale le plus faible, soit 28,4 %¹¹.

En 2022, pour le secteur secondaire, on a enregistré

- 30 arrêts de travail (19,0 % du total des arrêts);
- 6 182 travailleurs touchés (13,0 % de tous les travailleurs touchés);
- 188 194 jours-personnes perdus (environ 35,0 % de tous les jours-personnes perdus).

Le secteur secondaire a été, après le secteur tertiaire, le deuxième secteur le plus touché par les arrêts de travail au Québec. Il a connu 30 arrêts de travail, soit 19,0 % du total des arrêts. Les arrêts ont touché 6 182 travailleurs et généré 188 194 jours-personnes perdus, ce qui représente 35,0 % de tous les jours-personnes perdus dans l'ensemble des secteurs.

En 2022, pour le secteur tertiaire, on a enregistré

- 131 arrêts de travail sur un total de 162 (environ 81,0 %);
- 42 476 travailleurs touchés (86,0 % de l'ensemble des travailleurs touchés) et 317 793 jours-personnes perdus (57,0 % des jours-personnes perdus dans les trois secteurs d'activité économique).

En 2022, le secteur tertiaire a été le plus touché par les arrêts de travail au Québec. Il a connu 131 arrêts de travail, ce qui représente 81,0 % du nombre total de ces arrêts. Il s'agit également du secteur dans lequel les arrêts ont touché le plus grand nombre de travailleurs, soit 42 476. Le nombre de jours-personnes perdus y est aussi le plus important. Il a atteint 317 793, ce qui représente 57,0 % des jours-personnes perdus pour l'ensemble des secteurs.

Parmi les sous-secteurs du secteur tertiaire, celui des services de l'administration provinciale a été le plus touché. Près de 70,0 % des travailleurs touchés dans le secteur tertiaire proviennent de ce sous-secteur, soit 30 450 personnes. Un total de 135 050 jours-personnes perdus a été observé, ce qui représente 44,0 % de l'ensemble des jours-personnes perdus pour ce secteur.

Le sous-secteur des services de santé et des services sociaux a été concerné par 38 arrêts de travail qui n'ont touché que 5 324 travailleurs (15,0 % des travailleurs touchés dans le secteur tertiaire) et ont généré 4 183 jours-personnes perdus.

11. *La présence syndicale au Québec et au Canada en 2022*, décembre 2023, Direction des études et de l'information sur le travail [https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/STAT_presence-syndicale_qc-cda-2022_MTRAV.pdf].

TABLEAU 6

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2022

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Mines	1	630	47 250
Total pour le secteur primaire	1	630	47 250
Autres industries manufacturières	1	38	38
Imprimerie, édition et industries connexes	1	100	900
Industries chimiques	1	240	5 340
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	105	595
Industries de la machinerie (sauf électrique)	2	252	4 228
Industries de première transformation des métaux	5	1 082	16 274
Industries des aliments	6	774	28 794
Industries des boissons	1	435	24 795
Industries des produits électriques et électroniques	1	60	60
Industries des produits minéraux non métalliques	3	189	31 086
Industries du bois	2	139	545
Industries du matériel de transport	4	2 745	75 401
Industries du papier et des produits en papier	1	23	138
Total pour le secteur secondaire	30	6 182	188 194

TABLEAU 6 (SUITE)

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2022

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Associations	3	449	244
Autres commerces de détail	35	352	43 054
Autres services	2	56	1 736
Autres services publics	1	9	120
Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	2	385	770
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	1	44	6 156
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	1	20	1 980
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	2	320	12 670
Commerces de gros de produits divers	1	9	9
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	3	136	10 330
Hébergement	5	404	29 868
Services aux entreprises	14	649	2 899
Services de divertissements et de loisirs	2	851	44 330
Services de l'administration provinciale	5	30 450	135 050
Services de santé et services sociaux	39	5 324	4 183
Services d'enseignement	5	1 287	3 175
Services des administrations locales	4	329	2 543
Services personnels et domestiques	1	19	1 444
Sociétés des assurances	2	1 094	13 977
Transports	3 (dont 1 de compétence fédérale)	289	3 255
Total pour le secteur tertiaire	131	42 476	317 793
Total pour tous les secteurs	162	49 288	553 236

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON L’AFFILIATION SYNDICALE

En 2022, les arrêts de travail ont principalement touché quatre grands groupes d’affiliations syndicales au Québec ainsi que les affiliations indépendantes.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a été l’organisation syndicale la plus concernée. Elle a connu un total de 63 arrêts de travail, ce qui représente 38,9 % de l’ensemble des arrêts de travail enregistrés cette année-là. Ces arrêts ont touché 7 389 travailleurs, soit environ 15,0 % de la totalité des travailleurs touchés par des arrêts de travail. En ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus, pour la CSN, on a également enregistré 151 361 jours-personnes perdus, ce qui représente 27,4 % du total annuel des jours-personnes perdus pour toutes les affiliations syndicales.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) arrive en deuxième position. Elle a connu 55 arrêts de travail, soit 34,0 % du total des arrêts. Ces arrêts ont touché 7 223 travailleurs (14,7 % du total), mais ont occasionné 242 883 jours-personnes perdus, ce qui représente 43,9 % du total des jours-personnes perdus. Bien que le nombre d’arrêts de travail associés à la FTQ soit inférieur à celui associé à la CSN, les arrêts associés à la FTQ se distinguent par un effet plus important en ce qui a trait aux jours-personnes perdus, ce qui peut indiquer des arrêts de travail de plus longue durée ou plus étendus.

Les syndicats dits indépendants, bien que concernés par un nombre moins élevé d’arrêts de travail (32, soit 19,8 % du total), ont connu des arrêts ayant touché un pourcentage disproportionné de travailleurs, soit environ 66,2 %, ce qui équivaut à 32 648 travailleurs. Malgré le grand nombre de travailleurs touchés, les syndicats indépendants ont perdu 25,1 % des jours-personnes dans le cadre des arrêts, ce qui représente 138 996 jours-personnes perdus, une proportion qui est relativement importante en comparaison avec la part de travailleurs touchés.

Enfin, pour les autres affiliations, notamment la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), on a enregistré des nombres d’arrêts de travail bien inférieurs (nombres représentant 3,1 % et 4,3 % du total respectivement). Le nombre de travailleurs touchés dans ces deux organisations a été également modeste par rapport à celui pour les grandes centrales comme la CSN et la FTQ. Les pertes de jours-personnes ont été limitées à 15 584 et 4 412 jours (nombres représentant 2,8 % et 0,8 % du total respectivement) pour la CSD et la CSQ.

En résumé, bien que les arrêts de travail aient touché un nombre considérable de travailleurs dans toutes les affiliations syndicales, les arrêts de travail connus par les syndicats indépendants se distinguent par le nombre disproportionné de travailleurs touchés, tandis que ceux connus par la FTQ et la CSN se distinguent par le nombre relativement important de jours-personnes perdus qu’ils ont occasionné. Il est intéressant de noter que le taux de syndicalisation était de 39,1 % au Québec en 2022 comparativement à 29,4 % dans le reste du Canada¹².

12. *La présence syndicale au Québec et au Canada en 2022*, décembre 2023, Direction des études et de l’information sur le travail
[\[https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/STAT_presence-syndicale_qc-cda-2022_MTRAV.pdf\]](https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/STAT_presence-syndicale_qc-cda-2022_MTRAV.pdf).

TABLEAU 7

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON L’AFFILIATION SYNDICALE, 2022

Affiliation syndicale ¹³	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%) ¹⁴	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Part des unités d'accréditation en arrêt de travail par affiliation (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	5	3,1	412	0,8	0,2	15 584	2,8
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	63	38,9	7 389	15,0	0,5	151 361	27,4
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	7	4,3	1 616	3,3	0,5	4 412	0,8
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	55	34,0	7 223	14,7	0,5	242 883	43,9
Syndicats indépendants ¹⁵	32	19,8	32 648	66,2	0,1	138 996	25,1
Total pour toutes les affiliations syndicales	162	100,0	49 288	100,0	1,8	553 236	100,0

13. Selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, le nombre de salariés couverts par un syndicat était estimé à 1 379 100 en 2016.

14. Toutes les données exprimées en pourcentage ont été arrondies à une décimale près. Le total de ces données peut donc différer légèrement des totaux qui sont présentés dans les tableaux.

15. Cette catégorie regroupe tous les syndicats indépendants, quelle que soit leur sphère de compétence (locale, provinciale, nationale ou internationale).

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA NATURE, LES CIRCONSTANCES ET LES POINTS EN LITIGE

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LEUR NATURE

En 2022, 99,4 % des arrêts de travail au Québec étaient de compétence provinciale. Il s'agissait principalement de grèves (94,4 %), qui touchaient 97,0 % des travailleurs et représentaient 78,7 % des jours-personnes perdus. Les lock-out et les arrêts de travail mixtes (grève et lock-out) étaient moins fréquents et représentaient 5,6 % et 15,7 % des jours-personnes perdus respectivement. Un seul arrêt de travail de compétence fédérale a été signalé.

CIRCONSTANCES ENTOURANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL

Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives représentaient 96,9 % des arrêts de travail. Les arrêts liés à ces négociations impliquaient 99,9 % des travailleurs touchés et représentaient 100,0 % des jours-personnes perdus. Les arrêts de travail liés à une première convention collective concernaient 3,1 % des cas et avaient des effets limités en ce qui a trait au nombre de travailleurs concernés et de jours-personnes perdus.

POINTS EN LITIGE DANS LES ARRÊTS DE TRAVAIL

En 2022, la combinaison des pressions inflationnistes et des tensions sur le marché du travail, notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre, a créé un contexte favorable pour la négociation d'augmentations salariales¹⁶.

Les pressions inflationnistes observées dans l'année s'expliquent par une confluence de facteurs économiques et géopolitiques. Parmi ceux-ci figurent les mesures gouvernementales mises en œuvre pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie, le conflit en Ukraine déclenché en février 2022 ainsi que les variations importantes des coûts liés au logement et aux produits alimentaires.

Dans ce contexte, l'augmentation des salaires était le principal point en litige et expliquait 83,3 % des arrêts. Les arrêts liés à ce point touchaient 89,9 % des travailleurs et représentaient 62,2 % des jours-personnes perdus. Les horaires de travail (8,3 % des jours-personnes perdus), les motifs non précisés (9,0 % des jours-personnes perdus) et les prestations de retraite et d'assurance (11,7 % des jours-personnes perdus) représentaient des motifs secondaires. Les revendications liées à la sous-traitance ou à une diminution générale des salaires comptaient également parmi les points soulevés comme raison des arrêts de travail.

16. *Les tensions montent dans les négociations collectives*, de Julien Arsenault, *La Presse*, 2022 [[Marché du travail | La tension monte dans les négociations collectives | La Presse](#)].

TABLEAU 8

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA COMPÉTENCE ET LA NATURE, 2022

Compétence	Nature de l'arrêt de travail ¹⁷	Nombre d'arrêts de travail ¹⁸	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Provinciale	Grève	153	94,4	47 822	97,0	435 191	78,7
Provinciale	Lock-out	2	1,2	156	0,3	30 888	5,6
Provinciale	Grève et lock-out	6	3,7	1 196	2,4	86 929	15,7
Total pour les arrêts de travail de compétence provinciale	Tout type de conflit	161	99,4	49 174	99,8	553 008	100,0
Fédérale	Grève	1	0,6	114	0,2	229	0,0
Fédérale	Lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total pour les arrêts de travail de compétence fédérale	Tout type de conflit	1	0,6	114	0,2	229	0,0
Total pour les arrêts de travail de compétence provinciale et de compétence fédérale	Tout type de conflit	162	100,0	49 288	100,0	553 236	100,0

En 2022, les grèves dans la province représentaient 94,4 % des arrêts de travail. Elles ont généré 78,7 % des jours-personnes perdus. À l'inverse, les lock-out, bien que rares (1,2 % des cas), ont causé une perte moyenne de 15 444 jours-personnes chacun. Un seul arrêt de travail de compétence fédérale touchant 114 travailleurs et entraînant une perte négligeable de 229 jours-personnes a été enregistré en 2022. Aucun lock-out n'a été recensé à ce chapitre. En 2022, les arrêts de travail de compétence fédérale étaient quasi inexistantes. Ils ne représentaient que 0,6 % des cas et avaient un effet négligeable comparativement aux arrêts de travail de compétence provinciale. Cette faible proportion peut refléter une meilleure stabilité, une moindre présence syndicale ou encore la faible proportion des organisations dans les secteurs sous compétence fédérale, comme mentionné dans la partie *Arrêts selon la compétence législative*.

17. Nombre de conflits au cours de l'année.

18. La catégorie « Grèves et lock-out » regroupe ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

TABLEAU 9

CIRCONSTANCES ENTOURANT LES ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC, 2022

Circonstance	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Négociation d'une première convention collective	5	3,1	11	0,1	42	0,0
Négociation d'un renouvellement de convention collective	157	96,9	49 277	99,9	553 194	100,0
Total	162	100,0	49 288	100,0	553 236	100,0

En 2022, la grande majorité des arrêts de travail au Québec étaient liés au renouvellement des conventions collectives. Ils représentaient 96,9 % des cas et 99,9 % des travailleurs touchés. Ces arrêts ont entraîné des pertes de 553 194 jours-personnes, soit la quasi-totalité des pertes enregistrées. Les arrêts de travail liés aux négociations pour une première convention collective étaient beaucoup moins fréquents. Il y en a eu seulement cinq (soit 3,1 %), lesquels ont impliqué 11 travailleurs et occasionné la perte de 42 jours-personnes.

TABLEAU 10

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LES PRINCIPAUX POINTS EN LITIGE, 2022

Point en litige	Nombre d'arrêts de travail observés	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Attributions du travail	1	0,6	9	0,0	9	0,0
Augmentation des heures	1	0,6	50	0,1	50	0,0
Augmentation générale des salaires	135	83,3	44 292	89,9	344 345	62,2
Autres motifs	3	1,9	1 053	2,1	7 599	1,4
Diminution générale des salaires	1	0,6	26	0,1	9 620	1,7
Horaire de travail	2	1,2	648	1,3	46 126	8,3
Motif non précisé	14	8,6	2 407	4,9	49 690	9,0
Première convention	1	0,6	0	0,0	0	0,0
Prestations de retraite et assurances	1	0,6	534	1,1	64 796	11,7
Sous-traitance	3	1,9	269	0,5	31 001	5,6
TOTAL	162	100,0	49 288	100,0	553 236	100,0

En 2022, 135 arrêts de travail étaient liés à l'augmentation générale des salaires, soit 83,3 % des arrêts. Ils ont touché près de 90,0 % des travailleurs et représenté 62,2 % des jours-personnes perdus. Par ailleurs, le deuxième motif le plus important à l'origine d'un nombre de jours-personnes perdus était celui lié aux prestations de retraite et d'assurances (11,7 %). Chez Rolls-Royce Canada, par exemple, ce motif a entraîné la perte de 64 796 jours-personnes. Les horaires de travail ont causé 9,0 % des pertes en jours-personnes. Les autres motifs incluent des revendications spécifiques comme la sous-traitance (5,6 % des jours-personnes perdus) ou la diminution des salaires (1,7 % des jours-personnes). Concernant la diminution générale des salaires, il s'agit d'une revendication de l'employeur COOP Novago dans le cadre des négociations avec les employés syndiqués en vue de réduire ses coûts d'exploitation.

ARRÊTS DE TRAVAIL SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, LE MOIS DE DÉCLENCHEMENT ET LA DURÉE

En 2022, Montréal s'est distinguée comme étant la région où on a enregistré le plus grand nombre d'arrêts de travail et de jours-personnes perdus. Cette situation est en partie attribuable au fait que Montréal est la région administrative la plus peuplée du Québec. Elle comptait 2 039 000 habitants en 2022, soit près du quart de la population québécoise, estimée à 8 696 000 personnes au 1^{er} juillet¹⁹. Toutefois, ce sont les quatre grèves recensées dans plus d'une région qui ont touché le plus grand nombre de salariés (29 014). Celles-ci ont concerné principalement les 28 000 fonctionnaires du gouvernement du Québec, mais aussi des ambulanciers et une succursale de la Société québécoise du cannabis.

19. Panorama des régions du Québec, édition 2023, Institut de la statistique du Québec.
[<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2023.pdf>].

TABLEAU 11

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, 2022

Région administrative	Nombre d'arrêts de travail ²⁰	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	2	645	47 273	8,5
Bas-Saint-Laurent	9	490	5 128	0,9
Capitale-Nationale	15	5 190	89 762	16,2
Centre-du-Québec	6	598	11 062	2,0
Chaudière-Appalaches	7	506	156	0,0
Côte-Nord	3	9	13	0,0
Estrie	13	983	16 773	3,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3	42	539	0,1
Lanaudière	11	596	58 376	10,6
Laurentides	12	197	10 351	1,9
Laval	1	80	320	0,1
Mauricie	7	381	2 961	0,5
Montréal	25	2 753	56 644	10,2
Montréal	31	6 172	157 897	28,5
Nord du Québec	3	1 047	2 763	0,5
Outaouais	5	281	3 090	0,6
Saguenay—Lac-Saint-Jean	4	190	1 037	0,2
Plus d'une région²¹	4	29 014	88 862	16,1
Toutes les régions²²	0	0	0	0,0
Québec et une autre province ou Québec et d'autres provinces	1	114	229	0,0
Total	162	49 288	553 236	100,0

20. Nombre d'arrêts de travail au cours de l'année.

21. Arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

22. Arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

TABLEAU 12

ARRÊTS DE TRAVAIL AU QUÉBEC SELON LE MOIS, 2022

Mois	Nombre d'arrêts de travail déclenchés durant le mois	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail déclenchés selon le mois	Nombre d'arrêts de travail observés selon le mois ²³	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail observés selon le mois	Nombre de jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail observés selon le mois	Part annuelle des jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail observés selon le mois (%)
Janvier	1	1	26	5 058	142 044	5,2
Février	10	3 385	34	8 423	191 651	7,0
Mars	7	29 351	35	35 788	279 245	10,2
Avril	29	2 165	60	37 486	381 200	14,0
Mai	14	2 045	64	9 788	348 415	12,8
Juin	30	3 186	84	11 712	352 920	12,9
Juillet	20	1 487	79	9 774	325 747	11,9
Août	3	463	74	7 873	258 161	9,5
Septembre	6	480	75	6 719	212 776	7,8
Octobre	2	65	67	4 955	97 221	3,6
Novembre	8	971	65	4 099	68 227	2,5
Décembre	7	632	68	4 541	69 995	2,6
Total	137	44 231	731	146 216	2 727 602	100,0

En 2022, il y a eu des variations tout au long de l'année en ce qui concerne le nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus. Le mois de juin a connu le plus grand nombre d'arrêts déclenchés (30), lesquels ont touché 3 186 travailleurs et entraîné 352 920 jours-personnes perdus, soit 12,9 % de l'ensemble des jours-personnes perdus pour l'année. Pour les mois d'avril et de mars, on a enregistré des pertes importantes en jours-personnes représentant respectivement 14,0 % et 10,2 % du total. À l'inverse, les pertes enregistrées pour les mois de novembre et d'octobre ont représenté respectivement 2,5 % et 3,6 % du nombre total de jours-personnes perdus. Au total, 137 arrêts de travail ont été déclenchés en 2022. Ils ont touché 44 231 travailleurs et entraîné la perte de 2 727 602 jours-personnes à travers l'année.

23. Pour les arrêts de travail observés, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les arrêts de travail et les travailleurs touchés, puisque des arrêts ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

TABLEAU 13

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2022 AU QUÉBEC SELON LA DURÉE EN JOURS OUVRABLES²⁴

Nombre de jours ouvrables	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus depuis le début de l'arrêt de travail	Part des jours-personnes perdus (%)	Durée moyenne en jours ouvrables
Moins de 5	47	45,0	33 254	72,9	93 455	19,2	2,4
De 5 à 14	19	16,0	2 951	6,3	22 163	4,5	7,5
De 15 à 24	8	8,0	1 862	4,1	34 439	5,0	19,0
De 25 à 49	8	8,0	2 259	5,0	71 849	14,8	34,6
De 50 à 99	7	7,0	1 685	3,7	108 700	22,4	67,1
De 100 à 199	8	8,0	1 378	3,0	166 081	34,2	144,9
200 et plus	10	8,0	3 126	5,0	0	0,0	303,9
Total	107	100,0	46 515	100,0	496 687	100,0	82,8

En 2022, les 47 arrêts ayant duré moins de cinq jours ouvrables ont représenté la part la plus importante des arrêts de travail au Québec, soit 45,0 % du nombre total d'arrêts pour l'année (voir le tableau 13). Ces arrêts ont touché 33 254 travailleurs, ce qui représente 72,9 % de la part annuelle des travailleurs touchés. Cependant, ils ont représenté une part plus modeste des jours-personnes perdus, soit 19,2 % des jours pour l'année (93 455 jours).

En revanche, les arrêts de travail ayant duré de 100 à 199 jours ouvrables ont été responsables de près du tiers des jours-personnes perdus, soit de 166 081 d'entre eux (34,2 % du total annuel). Bien qu'ils ne représentent que 8,0 % de la part des arrêts de travail annuels, ils se démarquent par une durée moyenne de 144,9 jours ouvrables.

À noter que les arrêts d'une durée de 50 à 99 jours ouvrables ont également généré une part importante des jours-personnes perdus (22,4 %, soit 108 700 jours). La durée moyenne de ces arrêts a été de 67,1 jours. Enfin, les arrêts de 200 jours et plus, bien qu'associés à une durée moyenne de 303,9 jours, n'ont généré aucun jour-personne perdu.

24. Pour les arrêts de travail ayant pris fin en 2022, le calcul de la durée tient compte des jours ouvrables perdus depuis le début de l'arrêt.

TABLEAU 14

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN²⁵ EN 2022 AU QUÉBEC SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN CAUSE

Nombre de travailleurs en cause	Nombre d'arrêts de travail ²⁶	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 25	41	38,3	532	1,1	8 373	1,7
De 25 à 49	9	8,4	319	0,7	12 388	2,5
De 50 à 99	15	14,0	910	2,0	9 209	1,9
De 100 à 499	29	27,1	6 870	14,8	192 148	38,7
De 500 à 999	10	9,3	6 684	14,4	145 371	29,3
De 1 000 à 4 999	2	1,9	3 200	6,9	45 200	9,1
5 000 et plus	1	0,9	28 000	60,2	84 000	16,9
Total	107	100,0	46 515	100,0	496 689	100,0

En 2022, ce sont les arrêts de travail dans les unités de négociation de moins de 25 travailleurs qui ont été les plus fréquents au Québec. Ils représentent 38,3 % du total des arrêts (voir le tableau 14). Ces arrêts ont touché 532 travailleurs, soit seulement 1,1 % des travailleurs touchés, et généré 8 373 jours-personnes perdus, ce qui correspond à une part de 1,7 % du total annuel.

En revanche, les arrêts de travail touchant les unités d'accréditation de 100 à 499 travailleurs ont été responsables de la majorité des jours-personnes perdus (192 148 jours, soit 38,7 % du total annuel). Ces arrêts, qui représentent 27,1 % des arrêts, ont touché un nombre important de travailleurs, soit 6 870 personnes (14,8 %).

Par ailleurs, les arrêts touchant de 500 à 999 salariés ont également contribué de manière importante au total de l'année 2022. Ils représentent 29,3 % des jours-personnes perdus (145 371 jours) et 14,4 % des travailleurs touchés. Enfin, bien que l'unique arrêt de travail impliquant 5 000 travailleurs ou plus ait représenté une part très faible des arrêts (1,0 %), il a touché 28 000 travailleurs (60,2 %) et généré 84 000 jours-personnes perdus, soit 16,9 % du total annuel, ce qui illustre l'effet majeur des arrêts de travail touchant de grandes unités comme celle correspondant à la fonction publique.

25. Pour les arrêts de travail ayant pris fin en 2022, le calcul tient compte des jours-personnes perdus depuis le début de l'arrêt.

26. Ce tableau porte sur les arrêts de travail terminés plutôt que sur la totalité des arrêts ayant eu cours au cours de l'année.

TABLEAU 15

ARRÊTS DE TRAVAIL AYANT PRIS FIN EN 2022 AU QUÉBEC SELON LES JOURS-PERSONNES PERDUS

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 100	51	47,7	4 256	9,1	1 719	0,3
De 100 à 499	13	12,1	1 285	2,8	3 095	0,6
De 500 à 999	6	5,6	675	1,5	4 351	0,9
De 1 000 à 4 999	19	17,8	4 965	10,7	41 048	8,3
De 5 000 à 9 999	7	6,5	2 451	5,3	50 375	10,1
De 10 000 à 49 999	9	8,4	4 349	9,3	247 305	49,8
50 000 et plus	2	1,9	28 534	61,3	148 796	30,0
Total	107	100,0	46 515	100,0	496 689	100,0

En 2022, la majorité des arrêts de travail au Québec (47,7 %) ont entraîné la perte de moins de 100 jours-personnes (voir le tableau 15). Bien que fréquents, ces arrêts ont eu un effet négligeable en ce qui concerne le nombre de jours-personnes perdus, ne représentant que 0,3 % du total annuel (1 719 jours), et ont touché 4 256 travailleurs, ce qui correspond à 9,1 % de la part annuelle des travailleurs touchés.

Les arrêts ayant généré entre 10 000 et 49 999 jours-personnes perdus se distinguent par leur importance. Ils ont représenté près de la moitié du total des jours-personnes perdus (49,8 %, soit 247 305 jours), même s'ils n'ont constitué que 8,4 % des arrêts de travail. Ces arrêts ont touché 4 349 travailleurs, soit 9,3 % du total des travailleurs concernés.

Enfin, les arrêts ayant représenté 50 000 jours-personnes perdus ou plus, bien que les moins fréquents (1,9 % des arrêts de travail), ont eu un effet majeur. Ces arrêts ont touché 28 534 travailleurs, soit 61,3 % des travailleurs touchés, et généré 148 796 jours-personnes perdus, ce qui correspond à 30,0 % du total annuel.

CONCLUSION

Le nombre d'arrêts de travail observés en 2022 (162) était environ 5,0 % moins élevé que celui observé en 2021 (170). Les arrêts ont touché beaucoup moins de travailleurs (49 288 comparativement à 260 986). Ils ont entraîné également moins de jours-personnes perdus (553 236 comparativement à 789 839). Rappelons que les arrêts de travail observés dans le secteur tertiaire représentaient 80,0 % de tous les arrêts de travail en 2022.

Toujours en 2022, la presque totalité des arrêts de travail recensés étaient de compétence provinciale. En effet, 99,4 % des arrêts de travail enregistrés au Québec l'étaient, ce qui correspond à une proportion stable par rapport à 2021. Cependant, en 2022, 81 arrêts de travail ont été recensés dans le secteur public, ce qui représente une augmentation importante par rapport à la moyenne pour les dix années précédentes (33 arrêts). Ce chiffre est également le plus élevé observé au cours de la décennie.

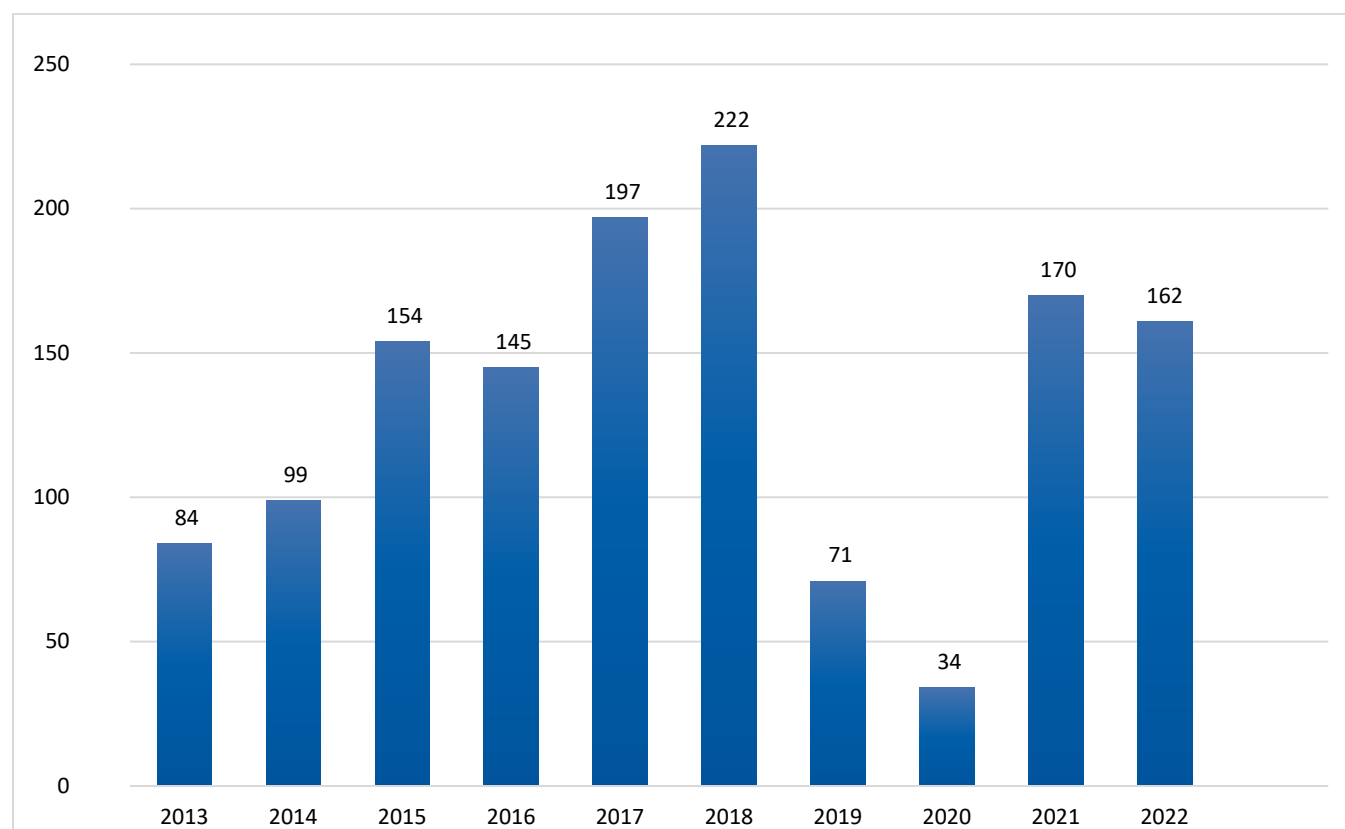
Par ailleurs, 94,4 % de tous les arrêts de travail enregistrés étaient des grèves et 1,2 % d'entre eux étaient des lock-out. Dans 3,7 % des cas, il y a eu une combinaison de ces deux types d'arrêts de travail. L'augmentation générale des salaires est le motif qui a généré le plus grand nombre de jours-personnes perdus, et ce motif a été l'origine de 62,2 % de la part annuelle des jours-personnes perdus en 2022. C'est également ce point qui a concerné le plus grand nombre de travailleurs (44 292, soit 89,9 %). La conjonction des tensions inflationnistes et de la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail a créé un environnement favorable à la négociation de hausses salariales.

Enfin, bien que la durée moyenne des arrêts de travail ait fortement augmenté en 2022, atteignant 93 jours ouvrables alors qu'elle était de 25 jours ouvrables en 2021, on constate une amélioration par rapport aux durées moyennes considérablement élevées observées pour les années 2013 et 2014 ainsi qu'une diminution du nombre total de travailleurs touchés.

ANNEXE 1 - GRAPHIQUES

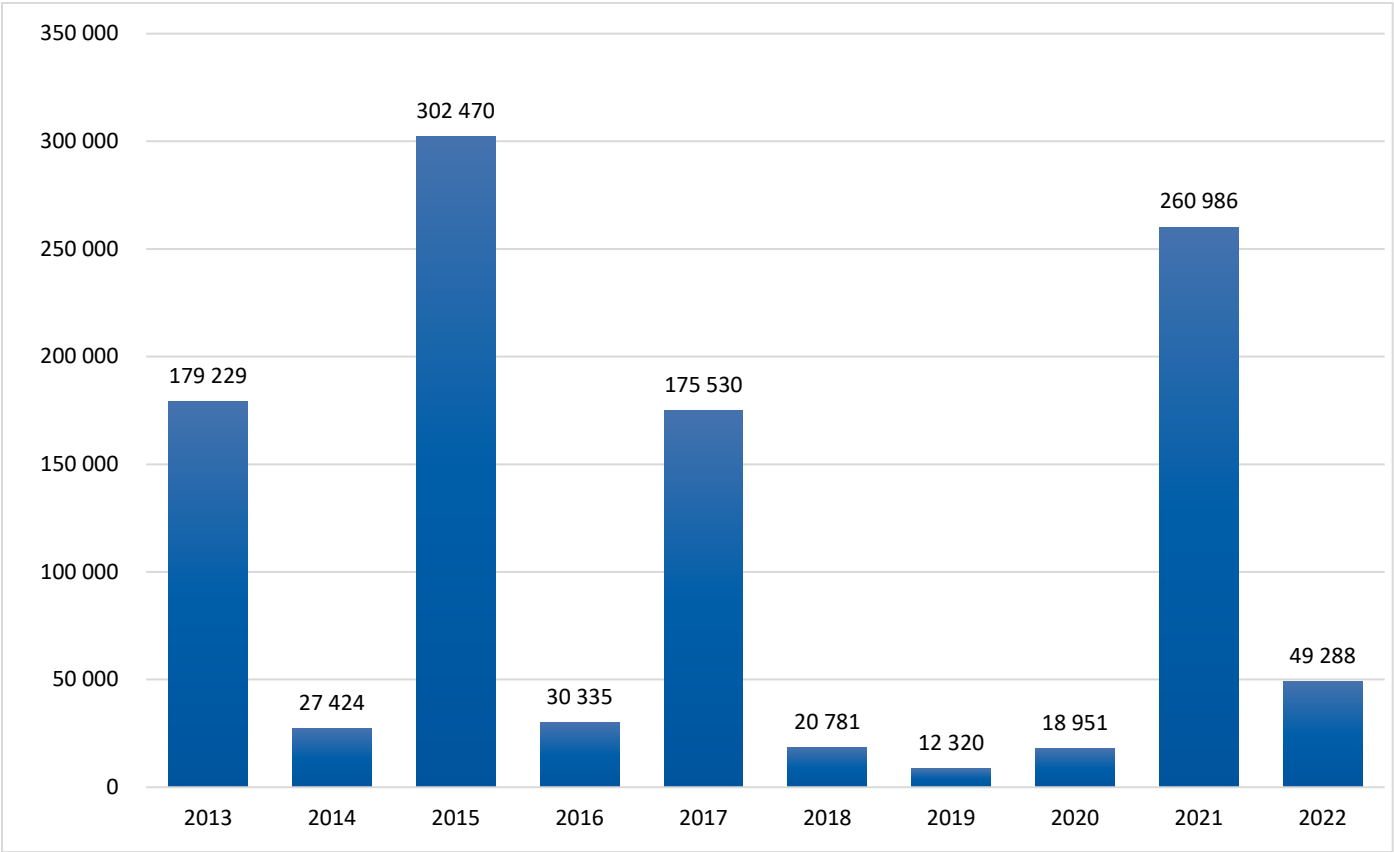
GRAPHIQUE 1

NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL OBSERVÉS EN COURS D'ANNÉE AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022



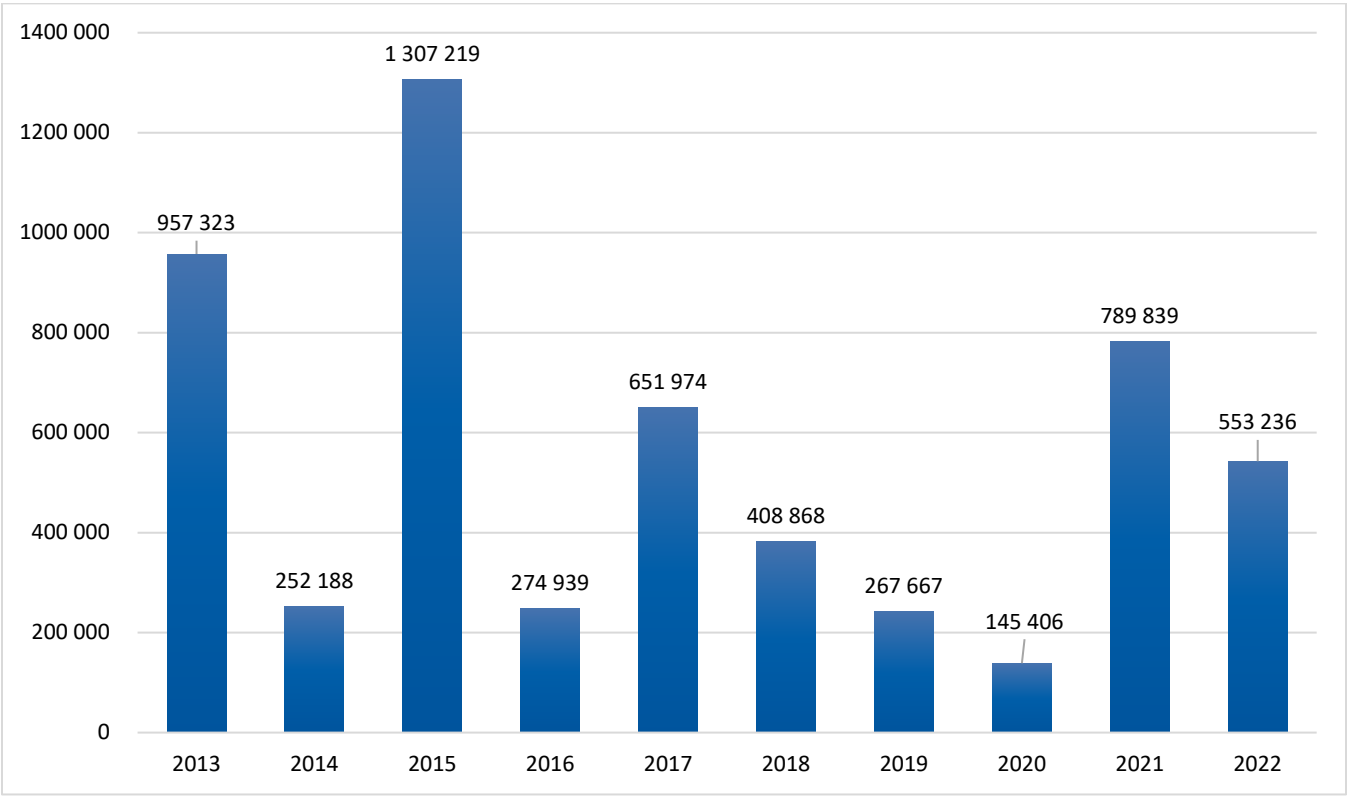
GRAPHIQUE 2

NOMBRE DE TRAVAILLEURS TOUCHÉS PAR UN ARRÊT DE TRAVAIL AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022



GRAPHIQUE 3

NOMBRE DE JOURS-PERSONNES PERDUS AU QUÉBEC, DE 2013 À 2022



ANNEXE 2 - LISTE DES GRÈVES ET DES LOCK-OUT AYANT EU LIEU EN 2022

Liste des grèves et des lock-out déclenchés en 2022

(Unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Commission scolaire crie / Crie school board Nord-du-Québec					Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	418	418	2021-04-14	2022-05-27	Augmentation générale des salaires
Commission scolaire crie / Crie school board Nord-du-Québec					Affiliation : CSQ	
Grève	Services d'enseignement	572	2 288	2021-04-14	2022-06-13	Augmentation générale des salaires
Groupe CRH Canada inc. Lanaudière					Affiliation : FTQ	
Lock-out	Industries des produits minéraux non métalliques	142	28 116	2021-06-04	2022-10-06	Sous-traitance
Corporation d'Urgences-santé Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	932	0	2021-06-04	2022-08-14	Augmentation générale des salaires
Comité patronal de négociation de la Corporation des services d'ambulance du Québec Plus d'une région					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	624	0	2021-07-14	2022-10-06	Augmentation générale des salaires
Fédération des coopératives de paramédics du Québec Capitale-Nationale					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	818	0	2021-07-20		Augmentation générale des salaires
InnVest REIT Capitale-Nationale					Affiliation : CSN	
Grève	Hébergement	214	21 643	2021-08-15	2022-04-11	Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Hotellus Montreal Services inc. Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Hébergement	154	6 296	2021-08-27	2022-02-10	Augmentation générale des salaires
Rolls-Royce Canada limitée Montréal					Affiliation : CSN	
Grève et lock-out	Industries du matériel de transport	534	64 796	2021-11-16	2022-09-01	Prestations de retraite et assurances
Comité de négociation de la CESPQ Estrie					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	102	0	2021-12-14		Augmentation générale des salaires
Corporation ambulancière de Beauce inc. (CAMBI) Chaudière-Appalaches					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	116	0	2021-12-14		Augmentation générale des salaires
Ferme Saint-Zotique Itée et Ferme Réal Millette inc. Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	130	130	2021-12-23	2022-02-16	Motif non précisé
ArcelorMittal Produits longs Canada s.e.n.c. Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries de première transformation des métaux	171	2 907	2022-02-03	2022-02-27	Augmentation générale des salaires
ArcelorMittal Produits longs Canada s.e.n.c. Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries de première transformation des métaux	580	9 860	2022-02-03	2022-02-27	Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Comité patronal de négociation de la coalition des entreprises de services paramédicaux du Québec (CESPQ) Estrie					Affiliation : FTQ	
Grève	Associations	327	0	2022-02-05	2022-12-23	Augmentation générale des salaires
Sobeys Capital incorporée Lanaudière					Affiliation : FTQ	
Grève	Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	190	12 540	2022-02-07	2022-05-09	Augmentation générale des salaires
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles, Conseil du trésor Capitale-Nationale					Affiliation : IND PRO	
Grève	Services de l'administration provinciale	900	7 200	2022-02-09	2022-02-19	Autres motifs
Corporation des services d'ambulance du Québec Montérégie					Affiliation : FTQ	
Grève	Services de santé et services sociaux	384	0	2022-02-19	2022-12-23	Augmentation générale des salaires
Industries Mailhot inc. Lanaudière					Affiliation : CSN	
Grève	Industries de la machinerie (sauf électrique)	140	3 220	2022-02-21	2022-04-05	Augmentation générale des salaires
SSQ, Société d'assurance-vie inc. Capitale-Nationale					Affiliation : CSN	
Grève	Sociétés des assurances	580	10 225	2022-02-21	2022-04-13	Augmentation générale des salaires
Chemin de fer Canadien Pacifique Québec plus autres provinces					Affiliation : FTQ	
Grève	Transports	114	229	2022-03-20	2022-03-22	Augmentation générale des salaires
Bradken Canada Manufactured Products Ltd Bas-Saint-Laurent					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries de première transformation des métaux	220	1 980	2022-03-21	2022-03-31	Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
SSQ, Société d'assurance-vie inc. Capitale-Nationale					Affiliation : CSN	
Grève	Sociétés des assurances	514	3 752	2022-03-24	2022-04-13	Motif non précisé
Molson Canada 2005 Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries des boissons	435	24 795	2022-03-25	2022-06-13	Augmentation générale des salaires
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles, Conseil du trésor Plus d'une région					Affiliation : IND PRO	
Grève	Services de l'administration provinciale	28 000	84 000	2022-03-30	2024-04-27	Augmentation générale des salaires
Centrale des syndicats du Québec Capitale-Nationale					Affiliation : IND PRO	
Grève	Associations	122	244	2022-04-11	2022-04-13	Autres motifs
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles, Conseil du trésor Capitale-Nationale					Affiliation : IND PRO	
Grève	Services de l'administration provinciale	1 400	43 400	2022-04-22	2024-07-19	Motif non précisé
Bridor inc. Montréal					Affiliation : CSN	
Grève et lock-out	Industries des aliments	350	18 550	2022-04-25	2022-07-10	Augmentation générale des salaires
Verreault Navigation inc. Bas-Saint-Laurent					Affiliation : CSN	
Grève	Industries du matériel de transport	128	32	2022-05-04	2022-05-04	Augmentation générale des salaires
Société des casinos du Québec inc. Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Services de divertissements et de loisirs	408	40 786	2022-05-14	2022-08-28	Horaire de travail
Centre communautaire juridique de Montréal Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services aux entreprises	116	870	2022-05-24		Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Delpharm Boucherville Canada inc. Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries chimiques	240	5 340	2022-05-25	2022-06-26	Horaire de travail
Ikea Canada Limited Partnership Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	369	739	2022-05-27	2022-05-28	Augmentation générale des salaires
Glencore Canada Corporation Mine Raglan Abitibi-Témiscamingue					Affiliation : FTQ	
Grève	Mines	630	47 250	2022-05-28	2022-09-09	Augmentation générale des salaires
Nova Bus inc. Centre-du-Québec					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries du matériel de transport	283	8 773	2022-06-03	2022-07-15	Augmentation générale des salaires
Bombardier inc. Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Industries du matériel de transport	1 800	1 800	2022-06-13	2022-06-13	Augmentation générale des salaires
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services de l'administration provinciale	128	384	2022-06-16	2022-07-06	Augmentation générale des salaires
Corporation d'Urgences-santé Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	227	0	2022-06-17		Augmentation générale des salaires
Agropur Coopérative Estrie					Affiliation : CSD	
Grève	Industries des aliments	250	6 750	2022-06-29	2022-08-07	Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Ambulances Drummondville, une division de Dessercom inc. Centre-du-Québec					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	101	0	2022-07-01		Augmentation générale des salaires
Association des propriétaires ambulanciers régionaux (APAR) Chaudière-Appalaches					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	191	0	2022-07-01		Augmentation générale des salaires
Coopérative des paramédics de l'Outaouais Outaouais					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	217	0	2022-07-01		Augmentation générale des salaires
Services préhospitaliers Paraxion inc. Plus d'une région					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de santé et services sociaux	369	0	2022-07-01		Augmentation générale des salaires
Produits forestiers Petit Paris inc. Saguenay–Lac-Saint-Jean					Affiliation : CSN	
Grève	Industries du bois	125	125	2022-07-07	2022-07-07	Augmentation générale des salaires
Société des loteries du Québec Montréal					Affiliation : IND LOC	
Grève	Services de divertissements et de loisirs	443	3 544	2022-08-06	2022-09-13	Augmentation générale des salaires
TLD (Canada) inc. Estrie					Affiliation : CSN	
Grève	Industries de la machinerie (sauf électrique)	112	1 008	2022-09-19	2022-10-08	Augmentation générale des salaires
Corporation d'Urgences-santé Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services de santé et services sociaux	113	0	2022-09-20	2022-11-30	Augmentation générale des salaires
Emballages Mitchel-Lincoln ltée – division Cavendish Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Imprimerie, édition et industries connexes	100	900	2022-09-26	2022-10-06	Augmentation générale des salaires

Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2022	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Société de transport de Lévis Chaudière-Appalaches					Affiliation : CSN	
Grève	Transports	113	113	2022-11-14		Sous-traitance
Institut national de santé publique du Québec Capitale-Nationale					Affiliation : CSQ	
Grève	Services de santé et services sociaux	420	1 260	2022-11-28	2022-12-12	Augmentation générale des salaires
Compagnie WestRock du Canada Corp. Mauricie					Affiliation : FTQ	
Grève et lock-out	Services aux entreprises	240	1 440	2022-11-29	2022-12-06	Augmentation générale des salaires
Ville de Sainte-Julie Montréal					Affiliation : FTQ	
Grève	Services des administrations locales	159	159	2022-12-06		Augmentation générale des salaires
Ville de Sorel-Tracy Montréal					Affiliation : CSN	
Grève	Services des administrations locales	114	228	2022-12-07		Augmentation générale des salaires
École nationale de police du Québec Centre-du-Québec					Affiliation : IND PRO	
Grève	Services d'enseignement	172	344	2022-12-15		Augmentation générale des salaires

ANNEXE 3 - DÉFINITION DES CONCEPTS

Arrêt de travail

Un arrêt de travail désigne une interruption temporaire des activités professionnelles dans le cadre d'un conflit collectif. Il peut prendre la forme d'une **grève**, d'un **lock-out** ou d'une combinaison des deux.

1. Une **grève** est une cessation concertée du travail par un groupe de salariés en vue d'appuyer leurs revendications.
2. Un **lock-out** est une fermeture temporaire du lieu de travail décidée par l'employeur dans le cadre d'un conflit collectif, visant à faire pression sur les salariés.

Le ministère du Travail comptabilise tous les arrêts de travail, qu'ils relèvent de la compétence provinciale ou de la compétence fédérale, et ce, qu'ils soient légaux ou non.

Nombre d'arrêts de travail

Le nombre d'arrêts de travail résulte de la sommation des données regroupées. Il est à noter qu'un même arrêt de travail peut être constitué de plusieurs périodes de grève ou de lock-out sporadiques.

Les bilans annuels sur les arrêts de travail publiés par le ministère du Travail sont réalisés à partir de données regroupées. Les regroupements consistent à comptabiliser plusieurs événements d'une négociation commune comme un seul arrêt de travail (un seul événement : un arrêt de travail) lorsque ceux-ci font partie d'une négociation commune, même si cet événement concerne plusieurs accreditations syndicales ou employeurs. En effet, il arrive que plusieurs syndicats et employeurs négocient ensemble une seule convention collective.

Pour mieux refléter cette réalité, ces événements sont regroupés et comptés comme un seul arrêt de travail, lorsqu'il y a lieu, dans les statistiques du Ministère, même s'ils touchent plusieurs groupes.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail soit parce qu'ils ont trouvé du travail chez un autre employeur soit parce qu'ils se sont retirés du marché du travail. Une moyenne est calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés au début de l'arrêt de travail et le nombre de travailleurs ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, puis en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Ce concept permet d'estimer l'impact global d'un arrêt de travail, notamment sur la main-d'œuvre, en combinant le nombre de travailleurs touchés et la durée de l'interruption des activités.

On calcule le nombre de jours-personnes perdus en multipliant le nombre moyen de travailleurs touchés par le nombre de jours ouvrables perdus pendant un arrêt de travail. Pour obtenir une mesure plus représentative de la réalité, une moyenne pondérée est utilisée plutôt que le nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés. Cela permet d'éviter de surestimer ou de sous-estimer l'impact réel du conflit.

Ce calcul tient également compte des :

- retours progressifs au travail, lorsque les salariés reprennent leur poste à des dates différentes;
- jours fériés chômés, comme le 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la Loi sur la fête nationale (chapitre F-1.1) ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année conformément à l'article 60 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1).

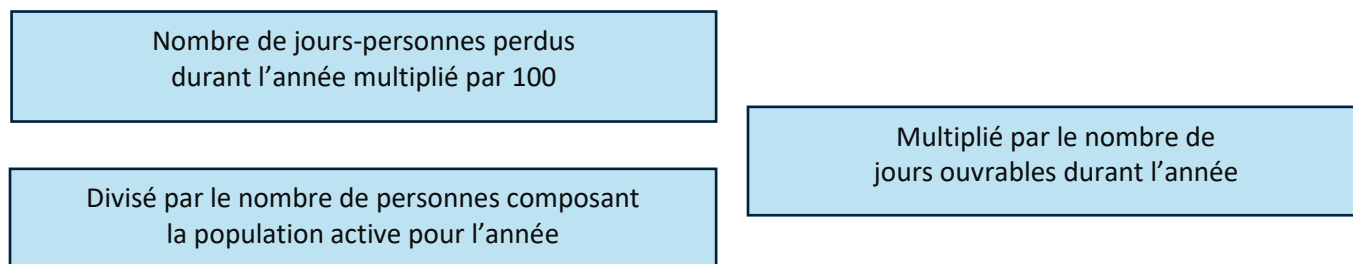
Durée des arrêts de travail

À l'exception du tableau 1, qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un arrêt de travail représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour au travail. Ce temps est exprimé en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés dans la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit comme suit :



Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1). Cette catégorie inclut aussi les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives signées dans le réseau de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou est l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives, au sens du Code du travail, s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public, parapublic et des organismes et sociétés d'État.

